



ANNEE SCOLAIRE 2019-2020

Nouvelle inscription – **BTS électrotechnique**

 : inscription obligatoire pour tous les élèves, à la « CARTE JEUNE », sur le site www.cartejeune.laregion.fr

L'élève doit venir s'inscrire et doit joindre à son dossier les documents listés ci-dessous :

- Relevé de notes du baccalauréat
- 2 photos récentes (*dont une àagrafer sur la page de garde du dossier d'inscription*),
- Photocopies des documents suivants :
 - Livret de famille (complet),
 - Carte d'identité recto-verso de l'élève et du responsable légal,
 - Justificatif de domicile (à renouveler si changement d'adresse en cours d'année),
 - Jugement ou ordonnance de conciliation/non conciliation en cas de divorce ou de séparation.
- Fiche infirmerie,
- Fiche « aménagements scolaires » si l'élève bénéficie d'un PAI, d'un PAP, d'un PPS ou d'un autre aménagement.
- Un chèque (*écrire au verso le nom et le prénom de l'élève*) de 8 € à l'ordre de la Maison des lycéens pour accéder aux activités,
- Demi-pension/Cafétéria** : Pour les élèves qui prendront leurs repas au lycée ou qui souhaitent pouvoir accéder à la cafétéria, joindre un chèque de 41 € pour 10 repas (encaissé en septembre), libellé à l'ordre de : *Monsieur l'Agent Comptable du Lycée Victor Hugo de Lunel*. Ecrire au verso le nom et le prénom de l'élève.
- Bourse** : la notification d'attribution « année 2019-2020 » envoyée par le CROUS,
- Pour une demande d'inscription à **l'internat** joindre obligatoirement une lettre de motivation. Le tarif 2019/2020 de l'internat est de 1.342 € pour l'année scolaire (payable par forfaits trimestriels *soit 535,60 € de septembre à décembre, 468,65 € de janvier à mars et 337,75 € d'avril à juin*).

**LA REMISE DU DOSSIER DANS L'ETABLISSEMENT EST OBLIGATOIRE
TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE**